



Ville de Piraé
POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N°051/2015 DU 28 MAI 2015

Date de convocation : 28 MAI 2015	<p>L'an deux mille quinze, le vingt huit mai ,à seize heures cinq minutes, Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Edouard FRITCH. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Miriama MACE et Yvette LICHTLE, ont été désignées pour remplir cette fonction.</p>								
Date d'affichage : 01 JUIN 2015									
Date d'affichage du compte-rendu : 29 MAI 2015									
Date d'affichage de la présente délibération : 01 JUIN 2015									
Résultats des votes :	<table border="1"> <tr> <td>VOTANTS</td> <td>32</td> </tr> <tr> <td>POUR</td> <td>32</td> </tr> <tr> <td>CONTRE</td> <td>00</td> </tr> <tr> <td>ABSTENTION</td> <td>00</td> </tr> </table>	VOTANTS	32	POUR	32	CONTRE	00	ABSTENTION	00
VOTANTS	32								
POUR	32								
CONTRE	00								
ABSTENTION	00								
<p>La délibération est adoptée à l'unanimité</p>									
<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>PRESENTS</td> <td>27</td> </tr> <tr> <td>PROCURATION</td> <td>05</td> </tr> </table>		ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	27	PROCURATION	05		
ELUS EN EXERCICE	33								
PRESENTS	27								
PROCURATION	05								

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Miriama TEIO Vve MACE	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO		X	
M. Félix ATEM		X	Eliane LECHENE
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Jean-Claude PAQUIER	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE		X	Edouard FRITCH
M. Jean CHICOU	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Doris RAUFEA née DROLLET		X	Maire SVARC
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Rosana TEHOIRI
M. Christophe TEAO	X		
Mme. Riveta URAHUTIA		X	Miriama MACE
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT	X		
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE	X		
Mme Keehi WONG	X		
M. Raiarii TETOOFA	X		
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON	X		
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

DELIBERATION N°051/2015 DU 28.05.2015**Approuvant la délibération n°74/2015 du 26 mai 2015 relative au budget primitif de l'exercice 2015 de l'Office gestion de la crèche de Pirae – Tama Here****LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE**

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU la délibération n° 35/72 du 14 septembre 1972 modifiée portant création d'un « office de gestion de la crèche de Pirae – Tama Here » ;
- VU l'arrêté n° 709/MAC du 26 octobre 2004 approuvant la généralisation à l'ensemble des communes et des établissements de coopération intercommunale de l'instruction provisoire budgétaire et comptable M 14 de la Polynésie française à compter du 1^{er} janvier 2005, ensemble l'arrêté n° HC 10/IDV du 19 avril 2006 approuvant l'application de l'instruction provisoire budgétaire et comptable M 14 à compter du 1^{er} janvier 2006 par l'Office de gestion de la crèche de Pirae – Tama Here ;
- VU la délibération n°102/2005 du 15 décembre 2005 relative à la régie municipale à caractère industriel et commercial, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dénommée « Office de gestion de la crèche de Pirae – Tama Here » ;
- VU La délibération n°74/2015 du 26 mai 2015 relative au budget primitif de l'exercice 2015 de l'Office gestion de la crèche de Pirae – Tama Here ;
- VU L'avis budgétaire n°2014-0006 du 09 septembre 2014 de la Chambre Territoriale des Comptes ;
- VU Le plan de relance de l'Office de gestion de la crèche de Pirae – Tama Here ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Considérant que l'Office de gestion de la crèche de Pirae – Tama Here est un établissement public à caractère industriel et commercial doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Considérant que conformément à l'article 10 de la délibération n°102-2005 susvisée, certaines délibérations du conseil d'administration de l'Office doivent être approuvées par le conseil municipal pour qu'elles soient rendues exécutoires ; qu'en l'occurrence, les décisions modificatives du budget primitif font parties de ces dispositions ;

Considérant que le conseil d'administration de l'Office a adopté son budget primitif de l'exercice 2014 par délibération n°74/2015 lors de sa séance du 26 mai 2015 ;

Considérant après son analyse qu'il convient également de l'approuver ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 28.05.2015

ADOpte	
VOTANTS	
POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	

ADOPTE :

Article 1^{er} : La délibération n°74/2015 du 26 mai 2015 relative au budget primitif de l'exercice 2015 de l'Office gestion de la crèche de Pirae – Tama Here est approuvée.

Article 2. : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit

Le Maire,

Edouard FRITCH


Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le.....**01 JUIN 2015**..... et publication du**01 JUIN 2015**.....

Pour le maire absent,
Le 6^{ème} Adjoint,




M. Helmana TAURAA

Edouard FRITCH
Le Maire